



L'Union européenne entre autonomie stratégique et souveraineté technologique : impasses et opportunités

Recherches & Documents

N°8/2021

Jean-Pierre Darnis

Chercheur associé, Fondation pour la recherche stratégique

Maître de conférence (HDR), Université Côte d'Azur, Nice

Conseiller scientifique à l'Istituto Affari Internazionali (IAI), Rome

Avril 2021

SOMMAIRE

INTRODUCTION	1
1. L'AUTONOMIE STRATEGIQUE EUROPEENNE, UN CONCEPT CONTRADICTOIRE ?.....	2
2. LA SOUVERAINETE TECHNOLOGIQUE EUROPEENNE, ENTRE ACCELERATION DES CONVERGENCES ET ESPACES DE CREATIONS DE SOUVERAINETES NOUVELLES	9
CONCLUSION.....	13

L'Union européenne entre autonomie stratégique et souveraineté technologique : impasses et opportunités

Introduction

La crise de la Covid-19 a produit une inflation de discours portant sur la nécessité pour l'Europe d'augmenter le contrôle de sa production, de maîtriser sa souveraineté mais aussi d'accroître son poids et son autonomie face aux grandes puissances mondiales (Chine et Etats-Unis) pour affirmer sa propre position. Nous pouvons constater une multiplication des déclarations de responsables de l'Union allant dans ce sens, depuis les membres de gouvernement des Etats membres jusqu'aux institutions européennes¹. Fait remarquable, dès sa nomination en 2019, la présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen, avait annoncé sa vision d'une Commission « géopolitique », exprimant ainsi le projet de renforcer le rôle et la légitimité de l'Union en tant qu'acteur mondial².

La multiplication de ce type de références soulignant une volonté d'affirmation de l'Union européenne provient d'une prise de conscience influencée par plusieurs facteurs. La question de la souveraineté est une thématique qui revient de façon récurrente depuis plusieurs années, et l'Union se doit de formuler des réponses face à ceux qui, dans une acception souverainiste, veulent « récupérer le contrôle », ce qui rime souvent avec des velléités de renationalisation des politiques des Etats membres.

La présidence Trump a confirmé, s'il en était besoin, les nombreuses divergences entre l'Europe et les Etats-Unis sur une série de dossiers d'extrême importance, et a poussé à s'interroger sur la solidité du lien transatlantique. La question de la souveraineté et du contrôle des données dans le contexte des échanges transatlantiques produit une série de différends, en ce qui concerne aussi bien l'activité des entreprises que la protection des droits individuels. Ces divergences ne remettent pas en cause l'alliance militaire mais esquissent une rivalité à un autre niveau, extrêmement compétitif, celui de la maîtrise des technologies de l'information, qui requiert une adaptation radicale de la part des démocraties, car il des-

¹ On verra par exemple Anne de Guigné, « Le Maire et Breton veulent favoriser l'autonomie européenne », *Le Figaro*, 16 février 2021.

² Derek Perrotte, Gabriel Gresillon, « Von der Leyen veut redonner à l'Europe les moyens de sa puissance », *Les Echos*, 10 septembre 2019.

sine des triangulations complexes au sein desquelles s'insèrent les colosses technologiques à côté des Etats³.

En sus, la compétition technologique entre Etats-Unis et Chine place l'Europe face à des choix, ce qui pousse parfois à plaider pour une autonomie majeure, ce au-delà de la solidité du rapport transatlantique⁴.

Enfin, et peut être surtout, la crise de la Covid a marqué une rupture dans la chaîne d'approvisionnement et a souligné la dépendance européenne à l'égard de la Chine pour certaines fournitures. Ce facteur, allié à l'image du « virus chinois », a d'abord désigné les relations commerciales avec la Chine comme un maillon faible qui devrait pousser à un rapatriement en Europe de certaines productions⁵. Puis, plus récemment, nous avons vu apparaître une volonté d'autonomie européenne dans le domaine des vaccins, alors que la continuité des fournitures entre l'Union et des pays tiers fournisseurs comme le Royaume-Uni ou les Etats-Unis pouvait être remise en cause par des priorités nationales⁶.

Le climat de crise conforte l'idée de la nécessité d'une indépendance européenne à la fois pour affirmer sa propre projection mondiale mais aussi pour renforcer les capacités de résilience, c'est-à-dire moins dépendre des autres puissances mondiales.

C'est dans ce contexte que nous avons vu émerger deux concepts qui sont en train de devenir politiquement performatifs au niveau européen : celui de la souveraineté technologique et celui de l'autonomie stratégique. Il convient d'analyser les tenants et aboutissants de ces propositions pour définir des perspectives qui permettent à l'Union de sortir de l'entropie liée à la multiplication des déclarations et aboutir à une vision prospective qui puisse agréger un consensus durable.

1. L'autonomie stratégique européenne, un concept contradictoire ?

Le concept d'autonomie stratégique est issu du débat français, une origine spécifique qui peut constituer un obstacle pour une adoption à l'échelle européenne. Ce concept découle de ce que certains auteurs ont qualifié de « culture stratégique autonome »⁷, une expression de la politique de défense française. La France a toujours pensé et défendu son autonomie stratégique, un aspect très présent dans la doctrine française. Le Livre Blanc sur la défense de 1994 évoque déjà une extension du concept d'autonomie stratégique qui, partant de la

³ Jean-Dominique Merchet, interview avec Pascal Boniface, « Les Gafam représentent une menace pour la pérennité des Etats », *L'Opinion*, 15 février 2021.

⁴ On verra par exemple Jean-Pierre Chevènement, « L'Europe et le piège de la bipolarité », in [La Chine dans le monde, actes du colloque du 17 novembre 2020](#), Fondation Res Publica, février 2021, pp. 51-53.

⁵ Olivier Le Bussy, « Le Covid-19 oblige l'Europe à repenser son rapport au monde », *La Libre Belgique*, 30 juillet 2020.

⁶ « L'Instrument d'urgence du marché unique devrait être un peu plus détaillé en avril, annonce Thierry Breton », *Bulletin Quotidien Europe*, 26 février 2021.

⁷ Patrice Buffotot, « Défense européenne. Quel avenir ? », *Études*, tome 395, n° 10, 2001, pp. 297-307.

dissuasion nucléaire, englobe des secteurs connexes⁸. La « Revue stratégique de défense et de sécurité nationale » de 2017 reprend un concept d'autonomie stratégique national qui insiste sur les capacités techniques et humaines d'une telle autonomie, dont la dissuasion nucléaire représente la garantie ultime⁹. Mais ce même document va hardiment étendre le concept d'autonomie stratégique à l'Europe, en insérant le « renforcement pragmatique de la PSDC » (Politique de Sécurité et de Défense Commune) dans une marche vers un concept d'autonomie parallèle à celui national. On comprend la volonté française d'œuvrer pour une politique européenne qui puisse reprendre ses visions, un prolongement du paradigme de « l'Europe-puissance » qui avait déjà fait florès lors de la présidence Chirac en 1997¹⁰. En 2018, Emmanuel Macron met en avant ce concept lors de la conférence annuelle des ambassadeurs¹¹.

Côté européen, il faut relever l'apparition de ce thème dans la Stratégie globale de l'Union en 2016¹², un énoncé qui sera ensuite repris par des responsables européens, telle la Commissaire Elżbieta Bieńkowska, qui, en 2019, l'associe à sa vision d'une politique spatiale européenne¹³. Les ministres des Affaires étrangères de l'UE introduisent ce concept lors de l'adoption des conclusions sur la stratégie globale et la PSDC en juin 2019, sans toutefois s'attarder sur une véritable définition des contenus d'une telle « autonomie stratégique »¹⁴. Cet énoncé s'imposera avec force dans le rapport présenté par le député européen Arnaud Danjean à propos de la politique de défense et de sécurité commune qui sera adopté par le Parlement européen en janvier 2020¹⁵. Enfin, en mai 2020, la présidence croate mettra l'autonomie stratégique à l'ordre du jour du Conseil européen¹⁶. La montée en puissance de la thématique au sein des différentes institutions européenne cache cependant une série de problèmes. Il y a certainement une grande différence entre la version française de l'autonomie stratégique et l'interprétation très large, s'étendant au secteur industriel et commercial, que l'on voit poindre au sein du Conseil européen et qui devient tellement englobante qu'elle ne correspond plus à la vision stratégique classique liée à la défense, mais n'arrive pas non plus à véritablement fournir les instruments nécessaires pour augmenter les capacités de gestion politique des interactions de l'Union avec les pays tiers¹⁷. Ainsi, la thématique s'impose mais les interprétations sont différentes, si ce n'est contradictoires. Et

⁸ Cf. [Livre blanc sur la Défense](#), 1994.

⁹ [Revue stratégique de la défense et de la sécurité nationale](#), 2017.

¹⁰ « Jacques Chirac définit sa conception d'une Europe-puissance », *Les Echos*, 12 mai 1997.

¹¹ « Avenir de l'UE : Emmanuel Macron entend redonner des couleurs à une Europe 'affadie' », *Bulletin Quotidien Europe*, 28 août 2018.

¹² [Une stratégie globale pour la politique étrangère et de sécurité de l'Union européenne](#), Conseil de l'Union européenne, 28 juin 2016.

¹³ « Espace : l'UE manque d'une 'vision collective claire' en matière spatiale, selon Elżbieta Bieńkowska », *Bulletin Quotidien Europe*, 23 janvier 2019.

¹⁴ « Sécurité/Défense : il faut maintenir la dynamique concernant la PSDC, plaident les ministres européens », *Bulletin Quotidien Europe*, 18 juin 2019.

¹⁵ « Défense : l'UE a besoin d'une autonomie stratégique, estiment les députés européens », *Bulletin Quotidien Europe*, 17 janvier 2020.

¹⁶ « Compétitivité : la question de l'autonomie stratégique de l'Union au menu des ministres de l'UE, vendredi 15 mai », *Bulletin Quotidien Europe*, 15 mai 2020.

¹⁷ On verra par exemple Giovanna De Maio, qui qualifie l'autonomie stratégique européenne de « concept flou » (« [L'autonomie stratégique européenne et la présidence Biden](#) », *Le Grand Continent*, 8 février 2021).

l'inscription de la thématique de l'autonomie à l'agenda des institutions ne représente pas une progression de la vision stratégique française, mais correspond plutôt à l'installation d'une expression large qui fait passer les domaines industriels, technologiques et commerciaux dans la catégorie stratégique¹⁸. La culture stratégique française est donc largement dépassée par cette extension sémantique alors que la vision stratégique française classique reste d'actualité. L'inflation de l'utilisation du qualificatif stratégique peut être synonyme d'un certain degré de confusion.

Au centre de la doctrine stratégique française, nous trouvons la dissuasion nucléaire. Il s'agit d'un élément fondamental, qui résume et justifie en soi la politique d'autonomie nationale. Cette dissuasion a un caractère absolu et on peut considérer qu'elle pose une différence fondamentale entre la France et les autres Etats membres de l'Union européenne, car depuis la sortie du Royaume-Uni, la France est la seule détentrice de l'arme nucléaire au sein de l'Union. Pendant longtemps, dans la plupart des Etats membres, cette question du parapluie nucléaire en Europe était déléguée, voire discrètement reléguée, à l'OTAN, ce qui évitait des prises de positions malaisées avec des opinions en général hostiles à l'arme nucléaire. La question du partage européen de la dissuasion a été cependant parfois posée mais il faut bien reconnaître que c'était le fait d'une France qui élargissait à son voisinage européen sa notion d'intérêt vital¹⁹. Du côté des voisins, on ne constate que peu d'empressement à poser la question du rapport avec la dissuasion nucléaire française, ce qui pourrait logiquement entraîner des réflexions sur la prise de décision ainsi que le financement du dispositif, autant de dossiers qui apparaissent tellement épineux qu'il conviendrait de les refermer à peine évoqués.

En février 2020, lors d'un discours prononcé devant l'Ecole de Guerre, le président de la République française va déclarer la disponibilité à ouvrir un « dialogue stratégique » avec les partenaires européens qui le souhaitent, en proposant d'examiner le rôle de la dissuasion nucléaire française dans la sécurité collective²⁰. Cette proposition du président Emmanuel Macron a représenté un signe concret de la volonté française de sortir du non-dit sur cette question, de faire « bouger les lignes »²¹. On a pu alors relever en Allemagne des déclarations de personnalités favorables à l'ouverture de ce débat²² qui a été repris par des interventions de la ministre de la Défense, Annegret Kramp-Karrenbauer²³. Mais pour l'instant cette tentative ne semble pas avoir permis la formation d'une position allemande véritablement compatible avec la position française alors que le pacifisme et l'opposition générale au nucléaire, civil et militaire, restent des tendances fortes outre-Rhin. De plus, c'est souvent la question du parapluie nucléaire de l'OTAN qui est examinée, et non celle d'une extension de

¹⁸ Le caractère contradictoire du concept d'autonomie stratégique européenne a été souligné par Rosa Balfour (voir *Ibid.*).

¹⁹ Bruno Tertrais, « La dissuasion partagée ? », *Revue Défense Nationale*, vol. 819, n° 4, 2019, pp. 29-33.

²⁰ « [Discours du Président Emmanuel Macron sur la stratégie de défense et de dissuasion devant les stagiaires de la 27^{ème} promotion de l'école de guerre](#) », Elysée, publié le 7 février 2020.

²¹ Jean-Dominique Merchet, « Dissuasion : les Allemands ne ferment pas la porte à un dialogue avec la France », *L'Opinion*, 14 février 2020.

²² Tom Enders, « Lass Mich Ausreden; Wir müssen über Nuklearwaffen reden », *Die Zeit*, 5 mars 2020.

²³ « Perspektiven », *Sächsische Zeitung*, 23 janvier 2021.

la dissuasion française²⁴. On retrouve des réactions similaires ailleurs, par exemple en Italie, où la problématique de la dissuasion posée par le président français est plutôt bien acceptée sans que, toutefois, une « solution française » suscite l'adhésion²⁵. Ce débat reste confiné à des cercles limités et ne suscite pas de véritable mobilisation au sein du gouvernement.

Il convient également de rappeler que la situation stratégique en Europe incite à la prudence. Le démantèlement des dispositifs hérités de la Guerre froide n'est pas à l'ordre du jour alors que la Russie reste une puissance potentiellement agressive. Ce facteur est loin d'être secondaire et confirme que, même dans la recherche d'une position européenne ouverte au dialogue avec la Russie, l'alliance avec les Etats-Unis reste fondamentale²⁶.

La démarche d'Emmanuel Macron en 2020 a eu le mérite de rendre explicite cette question, et elle semble logique si l'on veut promouvoir une « autonomie stratégique européenne » en se basant sur ce qui était communément défini comme la « culture stratégique »²⁷. Cependant, les réactions ne sont peut-être pas celles attendues, avec une critique qui se fait jour en Allemagne au sujet de la présence d'armes nucléaires américaines sans que cela soit pour autant lié à une volonté d'européaniser la dissuasion²⁸. Il s'agit d'un indice significatif qui révèle combien le déploiement d'une « autonomie stratégique » au sens classique du terme reste problématique. La présence croissante de la référence à l'autonomie stratégique européenne semble indiquer que la dissuasion nucléaire serait marginale, si ce n'est inexistante, dans l'utilisation du concept, ce qui révèle pour le moins une géométrie variable dans le périmètre de l'autonomie.

Il convient d'ailleurs de relever que ce concept a suscité des interprétations divergentes en 2020 entre Emmanuel Macron et Annegret Kramp-Karrenbauer, alors que des prises de position très différenciées sur l'autonomie d'une défense européenne ont provoqué des remous entre Paris et Berlin²⁹. En Allemagne, et comme pour beaucoup d'Etats membres, se pose la nécessité de la continuité des rapports transatlantiques au sein de l'OTAN, ce qui ne correspond pas au périmètre d'une vision française qui insiste sur l'autonomie en matière de défense. Même si les angles ont été ensuite arrondis, ces différences illustrent combien ce concept est d'un maniement délicat. La vision allemande insiste sur les questions industrielles et technologiques sans les intégrer forcément dans une vision « globale » à la française en associant la défense³⁰. Nous relevons un certain flou dans l'interprétation du con-

²⁴ On verra, à ce sujet, Emmanuelle Maitre, « [Dissuasion nucléaire en Europe : convergences, singularités et perspectives de coopération](#) », *Recherches & Documents*, FRS, n° 03/2021, 28 janvier 2021.

²⁵ Carlo Trezza, « [L'offerta nucleare di Macron all'Unione europea](#) », *Affarinternazionali*, 18 février 2020.

²⁶ Zachary Paikin, « [EU-Russia Relations and the Crisis in Belarus: toward a more "Geopolitical" Europe?](#) », *Notes de la FRS*, n° 66/2020, 10 novembre 2020.

²⁷ Pour un exemple de cette « culture stratégique » classique, qui met au centre de sa réflexion la dissuasion nucléaire, on verra Corentin Brustlein, « [La réduction des risques stratégiques entre puissances nucléaires](#) », *IFRI Proliferation Papers*, n° 63, janvier 2021.

²⁸ Łukasz Kulesa, « [German Debate on Nuclear Weapons: Implications for NATO](#) », *PISM Bulletin*, 14 juillet 2020.

²⁹ Louise Rozès Moscovenko, « Il y a des différences d'approche quasi systématiques entre la France et l'Allemagne », *EurActiv.Fr*, 21 décembre 2020.

³⁰ La présence de la CDU au sein de l'actuelle coalition en Allemagne est synonyme du maintien d'un lien atlantique fort. Cet élément pourrait évoluer si les élections de 2021 débouchent sur une majorité différente (voir Lidia

cept qui, s'il a pu assurer le succès de l'énonciation politique d'une « autonomie stratégique » dans une première phase, pourrait perpétuer une série d'incompréhensions entre les différents Etats membres et constituer une barrière pour le déploiement de mesures opérationnelles concrètes.

Il faut relever que l'année 2020 a représenté un moment spécial pour les velléités d'autonomie à l'égard des Etats-Unis. L'effet repoussoir exercé par la présidence Trump auprès de la quasi-totalité des Etats membres de l'UE était tel qu'il corroborait l'idée d'un découplage transatlantique. L'élection de Joe Biden à la présidence des Etats-Unis a renouvelé l'actualité de l'Alliance atlantique et ramené les pays traditionnellement atlantistes à considérer qu'il faut privilégier le cadre de collaboration avec le partenaire américain en matière de défense, et non pas la rupture³¹. Lors de la conférence de sécurité de Munich de février 2021, le président Joe Biden a annoncé le retour des Etats-Unis et le caractère fondamental de l'OTAN, ce qui confirme ce regain de la dimension de sécurité atlantique³². Si cela ne signifie pas un retour en arrière pur et simple qui ne tiendrait pas compte des changements internationaux, cela ramène sur le devant de la scène la question du dialogue entre les démocraties³³.

L'arrivée de Mario Draghi à la tête du gouvernement italien comporte aussi un retour à une forme d'orthodoxie atlantiste, parallèle à la dimension européenne. Ceci provoque une évolution dans la projection internationale de l'Italie, qui se répercute sur le concept d'autonomie stratégique : à Rome désormais il s'agit d'éviter que ce concept puisse apparaître, en quelque sorte, conflictuel avec l'OTAN, une position qui a été réaffirmée lors d'une rencontre récente entre les ministres allemand et italien de la Défense³⁴.

La conjoncture vient donc modifier la donne, ce qui ne peut que se répercuter sur le projet « autonomie stratégique » dans la défense en Europe. Cet ensemble de raisons ont poussé certains analystes à souligner le caractère toxique de cette notion pour le débat européen³⁵. Mais au-delà des limites d'un concept, il faut rappeler la lecture historique que l'on associe souvent à ces développements, celle d'une intégration dans le domaine de la défense européenne. Depuis plusieurs décennies, les institutions européennes cherchent à définir, avec de nombreuses difficultés, une rationalité stratégique pour construire des pas ultérieurs d'intégration dans ce domaine³⁶. Pour renforcer ce processus, la Commission européenne a

Gibadlo, « [Hoping for a Change: Germany and the U.S. after Biden's Victory](#) », *PISM Bulletin*, 16 décembre 2020).

³¹ Stefano Stefanini, « Gli Usa tornano guida mondiale », *La Stampa*, 21 janvier 2021. Voir également Juan Sanhermelando, « La UE y la OTAN esperan a Biden para resucitar la alianza militar transatlántica », *El Espanol*, 26 février 2021.

³² « Le nouveau président américain Joe Biden réitère sa détermination à engager une coopération sans faille avec ses alliés », *Bulletin Quotidien*, 22 février 2021.

³³ Stefano Silvestri, « [Il momento "Riccioli d'oro" di Joe Biden e la politica USA](#) », *Affarinternazionali*, 22 février 2021.

³⁴ Jean-Pierre Darnis, « [Draghi et le monde : le retour de l'Italie hors de ses frontières](#) », *Le Grand Continent*, 27 mars 2021.

³⁵ Claudia Major, Christian Mölling, « [Autonomie stratégique européenne : arrêtons de nous enliser dans les débats toxiques](#) », *Editoriaux de l'IFRI*, décembre 2020.

³⁶ Claudia Major, Christian Mölling, « [Europe, Germany and Defense: Priorities and Challenges of the German EU Presidency and the Way ahead for European Defense](#) », *Notes de la FRS*, n° 63/2020, 13 octobre 2020.

mis en place une « boussole stratégique ». Cette démarche structurante veut s'imposer à la fois par un travail sur des objectifs stratégiques communs mais aussi par une feuille de route qui puisse ensuite conduire à une croissance des instruments et missions militaires communs³⁷. L'idée d'une culture stratégique commune correspond également à une tendance observée dans le débat français à la suite de la Revue stratégique de 2017, qui plaidait pour des réalisations concrètes, des coopérations utilisant les instruments et dispositions déjà disponibles, sans foncièrement opposer OTAN et PSDC³⁸. Le dessein est de chercher à accommoder la culture stratégique de pays comme la France, qui doivent d'abord développer une vision pour ensuite définir des moyens, avec celle de nombreux Etats membres qui expriment plutôt des ancrages stratégiques qui s'accompagnent de capacités partielles, sans que cela fasse partie d'une vision véritablement globale. Ainsi, la « boussole stratégique » permettrait un travail d'orientation qui puisse à la fois apparaître comme étant à l'origine de certains processus tout en englobant de façon pragmatique les séquences de défense commune déjà existantes. On remarque d'ailleurs que, lors d'une rencontre récente entre Josep Borrell et le ministre italien de la Défense, Lorenzo Guerini, ce dernier a loué l'exercice de la « boussole stratégique » en insistant sur la complémentarité avec l'OTAN, ce qui d'une certaine façon nous ramène à la version PSDC de l'intégration européenne de la défense³⁹.

La réaffirmation de la PSDC se place dans le sillon consensuel des efforts déjà fournis, et permet de concilier les différentes nuances de l'intégration européenne en matière de défense. On peut toutefois penser qu'elle bénéficie d'une marge de progression assez réduite, surtout si l'on mesure les résultats à l'aune de l'intensité de l'effort politique et administratif fourni.

Il faut dire que l'intégration de la défense en Europe s'avère assez souvent difficile, ce pour des raisons de fond. Les Etats membres ont une conception nationale et exclusive de la souveraineté en ce qui concerne la défense. Il est tout à fait logique et légitime d'organiser à la fois la protection d'un territoire et d'une population tout en se préservant des intrusions étrangères, voire en projetant ses forces à l'extérieur. Les systèmes de défense sont donc organisés autour de visions de « sécurité nationale » (dans le sens de *national security*) qui n'autorisent pas ou très peu de mise en commun de ce que l'on pourrait appeler une « sécurité européenne ». En d'autres termes, la sécurité nationale qui correspond à la souveraineté des démocraties est un concept qu'il est particulièrement difficile d'hybrider, même dans le cadre de convergences politiques objectives en Europe. De plus, les personnels de la défense sont les gardiens de cette sécurité nationale, et il peut être dès lors paradoxal de leur demander de devenir les fers de lance d'une intégration alors qu'ils ont tous prêté serments de fidélité sur leurs drapeaux respectifs. Nous avons donc ici une collision fonctionnelle entre le caractère éminemment national des systèmes de défense dans les Etats membres et les volontés affichées au sein de la PSDC et de ses institutions qui explique la lenteur des progrès.

³⁷ On verra par exemple la réflexion développée par Arnout Molenaar, du Service européen d'action extérieure. Même s'il souligne le caractère indéfini du concept d'autonomie stratégique européenne, il présente un plaidoyer pour une Union européenne qui puisse acquérir les attributs d'une puissance en suivant la feuille de route établie par la « boussole stratégique » (Arnout Molenaar, « [Unlocking European Defence. In Search of the Long Overdue Paradigm Shift](#) », *IAI Paper*, janvier 2021).

³⁸ Jean-Baptiste Blandenet, « Plaidoyer pour une culture stratégique européenne », *Revue Défense Nationale*, vol. 836, n° 1, 2021, pp. 82-87.

³⁹ « Difesa: incontro ministro Lorenzo Guerini con Alto Rappresentante dell'Unione per gli Affari esteri e la Politica di sicurezza, Josep Borrell », *Report Difesa*, 19 mars 2021.

Au cœur de cette affaire se trouve le monopole de la violence légitime, l'usage de la force, qui pour le moment ne peut être défini que par les Etats membres en tant que lieu démocratique d'exercice de l'Etat de droit. Bien sûr, nous pourrions penser que dans le futur, ce monopole de la violence légitime pourrait être exercé au niveau européen, mais cela demanderait un niveau d'intégration fédéral dont nous sommes bien loin pour le moment. Et même si certains auteurs appellent de leurs vœux une souveraineté européenne qui se base sur un concept d'autonomie en matière de défense en soulignant l'impossibilité de réaliser cet objectif avec l'actuelle structure d'Etats nations, et donc expriment la volonté de réaliser un saut fédéral, il faut mesurer les difficultés d'une telle feuille de route fédéraliste pour la défense⁴⁰.

Par ailleurs l'intégration fonctionnaliste ne marche pas pour la défense, car le monopole de la violence ne se partage pas ou seulement de façon assez marginale. Et c'est au nom de ce monopole de la violence légitime exercé en démocratie que les Etats membres ont des cultures et pratiques différenciées d'usage de la force, avec par exemple une France interventionniste alors que de nombreux autres Etats membres se distinguent par leur relatif pacifisme. Les deux types de positions sont légitimes, et la fortune de l'Union vient probablement d'une panoplie de possibilités diverses entre les Etats membres plutôt que d'une uniformisation. En termes concrets, la France est légitime lorsqu'elle intervient en projetant des forces sur des théâtres extérieurs, et les Etats membres qui ne le font pas sont tout aussi légitimes. Cette question de la projection de la force n'est pas anodine car elle représente les scénarios évoqués pour l'emploi de l'instrument militaire, des opérations qui obéissent également à des procédures de décision et d'autorisation démocratique qui varient d'un Etat membre à l'autre.

Cette spécificité de la défense doit nous rendre particulièrement prudents quant à nos attentes vis-à-vis d'éventuels progrès dans l'intégration de la défense en Europe. Ceci représente un frein pour l'autonomie stratégique, si ce concept est utilisé comme vision globale et inclusive qui ne permettrait pas la naturelle respiration de la différenciation des politiques de défense et de sécurité en Europe. Et il ne faudrait pas qu'un énoncé politique trop fort entrave le chemin de la PSDC, un processus nécessaire qu'il convient de poursuivre. Il est également important de relever que l'énoncé d'autonomie stratégique européenne a été communément adopté comme nouveau concept inclusif de la PSDC/PESC de l'Union européenne sans que cela suscite de réflexion critique non seulement sur les effets de la référence « stratégique » pour le secteur défense, mais aussi sur un consensus qui tourne essentiellement autour des questions d'autonomie technologique et industrielle, un dossier difficile à traiter au sein de la PESC⁴¹.

Cependant, même si nous constatons ces blocages, le débat sur l'autonomie stratégique européenne traduit l'augmentation des convergences autour de thème fondamentaux. La

⁴⁰ Voir Eckhard Lübke, « [Standing on Our Own Feet? Opportunities and Risks of European Self-Defence](#) », *SWP Research Paper*, février 2021.

⁴¹ Pour un exemple d'analyse incluant la PSDC au sein de l'autonomie stratégique européenne, on verra Ester Sabatino, Daniel Fiott, Dick Zandee, Christian Mölling, Claudia Major, Jean-Pierre Maulny, Daniel Keohane, Domenico Moro, « [The Quest for European Strategic Autonomy – A Collective Reflection](#) », *Documenti IAI*, décembre 2020.

défense pourrait représenter plus un problème qu'une solution si la dissuasion y est intégrée. Et il faut avoir à l'esprit que déjà, pour contourner les écueils représentés par l'imperméabilité nationale des systèmes de défense, on se tourne souvent vers les matériels, c'est-à-dire l'industrie et la technologie, pour alimenter des projets communs et donc nourrir le fonctionnalisme européen en la matière, avec le pas en avant accompli par la Commission européenne lors de la création du Fonds Européen de la Défense. Une « autonomie stratégique » excluant la défense serait-elle dès lors possible ? Ce repli vers la partie industrielle et technologique indique cependant qu'un des thèmes clefs pour le positionnement et la croissance de l'Union européenne est celui de l'attention portée aux enjeux globaux de la technologie, à savoir la souveraineté technologique européenne, une thématique qui est en train de se développer avec force et qui indique l'opportunité d'un changement de paradigme.

Il faut d'ailleurs relever qu'un travail récent du Centre d'économie digitale (CED) de l'Université LUISS de Rome situe la souveraineté technologique comme élément fondamental d'une autonomie stratégique européenne, ce qui illustre à la fois la convergence des milieux industriels italiens sur le thème de la souveraineté technologique mais aussi un échelonnement différent des priorités. Ici, c'est une vision plutôt économique de compétitivité du système qui est défendue par les auteurs⁴². La question de l'articulation entre autonomie stratégique et souveraineté technologique est donc posée, ce dernier concept apparaissant comme particulièrement intéressant car susceptible d'enregistrer des convergences larges, ce qui le rend politiquement performatif.

2. La souveraineté technologique européenne, entre accélération des convergences et espaces de créations de souverainetés nouvelles

La souveraineté technologique européenne est un concept qui a connu une accélération remarquable dans le contexte de la crise de la Covid-19⁴³. Cette proposition politique, qui est apparue en France au début des années 2000, est longtemps restée lettre morte au niveau européen tant elle semblait isolée, correspondant, elle aussi, à une perception particulière de la part de la France des enjeux du contrôle de la production technologique. La vision française a une matrice technologique et industrielle : elle considère que la souveraineté ne peut être véritablement exercée en cas de dépendances à l'égard de l'étranger. Il convient donc de s'assurer à la fois de la continuité de la production de certaines technologies, par le biais d'une politique industrielle, mais aussi de réglementer les productions de façon à conserver le contrôle des chaînes technologiques, dans une vision d'autonomie qui a été historiquement alimentée par la volonté d'organiser la crédibilité et la continuité de la dissuasion nucléaire.

⁴² Rosario Cerra, Francesco Crespi, « [Sovranità tecnologica elementi per una strategia italiana ed europea](#) », *Centro Economia Digitale*, mars 2021.

⁴³ Jean-Pierre Darnis, « [La souveraineté technologique européenne, une réponse à la crise de la Covid-19 ?](#) », *Notes de la FRS*, n° 41/2020, 19 mai 2020.

Une convergence européenne s'est opérée à partir de 2013, lorsque l'affaire Snowden a marqué un seuil, dans le contexte allemand, en matière d'attention sur le contrôle et la production des données numériques. En partant de cette exigence politique, l'Allemagne va formuler des politiques technologiques et industrielles qui aboutiront, par exemple, au lancement d'un *cloud* européen souverain, avec le projet GAIA-X, rapidement soutenu par la France.

Au même moment, l'ouverture d'une procédure par Max Schrems devant les juridictions irlandaises pour obtenir la tutelle des droits individuels dans les plateformes numériques a représenté également une évolution remarquable : d'un point de vue de la jurisprudence, nous avons depuis lors assisté en Europe à un mouvement constant qui traduit une pression citoyenne pour élargir les garanties des droits individuels dans le contexte numérique⁴⁴. Cette évolution est fondamentale car elle va apporter des changements importants dans la jurisprudence numérique, comme par exemple la récente remise en cause de l'accord *safe harbor* de réglementation des échanges de données numériques entre l'Union européenne et les Etats-Unis. Elle participe aussi à la montée en puissance d'une action réglementaire de la Commission en la matière, dont la RGPD représente un des moments topiques. Elle traduit également la croissance d'un agenda politique de tutelle des droits particulièrement suivi au Parlement européen.

La notion de souveraineté technologique va donc se trouver exprimée et renforcée par la convergence de trois filons : une vision « à la française », qui prend en compte la nécessité de la maîtrise et du contrôle des outils technologiques et industriels dans un souci d'indépendance à l'égard de puissances tierces ; une vision « à l'allemande », qui regarde de manière sourcilleuse le contrôle des données et entend garantir une indépendance à l'égard des pays tiers ; et une vision « citoyenne », qui veut défendre la protection des droits individuels face aux problématiques de la récolte et de l'utilisation des données par les colosses des technologies de l'information. Ces trois logiques trouvent de nombreux points de convergences qui permettent de définir un large consensus entre les Etats membres sur l'ensemble de ces sujets, un aspect que l'on retrouve également dans les travaux du Parlement européen.

La Commission européenne est à l'avant-garde en matière de régulation numérique. Si la RGPD représente désormais une référence mondiale, il faut souligner le progrès et l'accélération récents en la matière : la présentation d'un texte de législation sur les services en matière numérique, le *Digital Act* de décembre 2020, pose les bases d'une directive ultérieure qui hausse la barre en matière de contrôle démocratique des contenus des plateformes numériques mais aussi en ce qui concerne la régulation de la concurrence sur le marché, traduisant une vision de lutte contre les monopoles extra-européens sur le marché interne⁴⁵. Il s'agit d'une initiative remarquable, qui confirme le renforcement d'une souveraineté européenne en matière numérique, une souveraineté élaborée au niveau de la Commission et largement soutenue par les Etats membres. Nous avons dans ce contexte un exemple clair d'une création de souveraineté au niveau de l'Union européenne dans un do-

⁴⁴ Jean-Pierre Darnis, « [Le relazioni transatlantiche al tempo del digitale: la questione del trasferimento di dati](#) », *IAI papers*, janvier 2021.

⁴⁵ Jean-Pierre Darnis, « [Un digital act per l'Europa](#) », *Affarinternazionali*, 17 décembre 2020.

maine nouveau, ce qui ne vient pas concurrencer les prérogatives des Etats membres mais crée un jeu à somme positive dans lequel les tutelles politiques progressent.

Au-delà de cette question de la régulation, il faut également relever des décisions ponctuelles de la Commission européenne en matière de politique industrielle, qui représentent autant de jalons d'une politique technologique très concrète. Le lancement d'une étude de faisabilité pour la création d'une constellation satellitaire européenne de communication à haut débit⁴⁶, la volonté de fédérer une « alliance européenne » pour le lancement spatial⁴⁷, la promotion d'un « cloud européen » basé sur le projet GAIA-X⁴⁸ ainsi que l'annonce d'un projet industriel d'intérêt commun pour produire les futures générations de microprocesseurs⁴⁹ illustrent une accélération remarquable de l'agenda de la Commission européenne au cours des derniers mois. Ces initiatives sont toutes présentées dans le cadre de la volonté d'affirmation d'une souveraineté technologique et numérique. L'annonce par la Commission européenne, le 22 février 2021, d'un plan d'action pour améliorer les synergies entre les industries civile, spatiale et de la défense illustre la montée en puissance de ses capacités de politique industrielle et technologique autour de la DG DEFIS⁵⁰. Lors de cette présentation ont également été annoncés trois programmes phares concernant les drones, la gestion du trafic spatial et la connectivité par satellite, nouveautés qui contribuent à amplifier l'action de la Commission Européenne.

Ces différentes initiatives viennent toucher des points essentiels, car elles cherchent à permettre à l'Europe de maintenir ou d'acquérir une maîtrise technologique et industrielle sur des nœuds technologiques qui sont stratégiques dans le cadre d'une concurrence mondiale. En effet, la croissance des capacités des intégrateurs technologiques américains crée une situation de monopole potentiel sur la gestion des informations qui pourrait complètement asphyxier l'Union européenne. Mais d'un autre côté, la croissance des capacités chinoises crée également une pression sur l'ensemble du spectre technologique. La maîtrise des technologies de l'information, et le maintien de la souveraineté sur le plus grand nombre possible de segments, comme le montre l'initiative sur les microprocesseurs, représentent une question d'importance primordiale, relevant de la capacité pour l'Union européenne et les Etats qui la composent d'exister en tant que démocratie. Cette question de la souveraineté technologique est d'autant plus prioritaire qu'elle a des répercussions sur le caractère stratégique de la maîtrise technologique, ce qui par ailleurs représente une problématique pour la sécurité européenne. Il faut relever qu'en parallèle des évolutions européennes, l'administration Biden est en train de poser un constat et des initiatives comparables à celles des Européens en matière de remise à plat des capacités de la chaîne de production techno-

⁴⁶ « Souveraineté numérique : la Commission européenne lance un projet de constellation satellite », AFP, 23 décembre 2020. On verra également sur ce point Jean-Pierre Darnis, « [Space as a Key Element of Europe's Digital Sovereignty](#) », *Notes de l'Ifrri*, décembre 2020.

⁴⁷ « Space. Thierry Breton Advocates a 'European Alliance of Space Launcher' », *Bulletin Quotidien Europe*, 13 janvier 2021.

⁴⁸ « La présidente de la Commission européenne Ursula von der Leyen mise sur les données, l'IA et les infrastructures pour consolider l'avenir numérique de l'UE », *La Correspondance de la Publicité*, 17 septembre 2020.

⁴⁹ Derek Perrotte, Florian Deves, « L'Europe à la relance pour les puces électroniques », *Les Echos*, 22 janvier 2021.

⁵⁰ « Industrie européenne : la Commission prend des mesures pour améliorer les synergies entre les industries civile, spatiale et de la défense », *News Press*, 24 février 2021.

logique américaine⁵¹. La vision américaine d'une politique publique de renforcement industriel ouvre les possibilités de collaborations avec les pays alliés, ce qui pourrait également fournir un terrain d'entente renouvelé entre Union européenne et Etats-Unis.

La question du maintien d'une autonomie technologique est fondamentale pour la sécurité européenne, mais elle apparaît secondaire par rapport à la souveraineté technologique au sens large. Cet aspect représente également la traduction d'un développement technologique qui depuis la fin du XXème siècle est tiré par l'industrie civile et au sein duquel les industries de défense et sécurité ont depuis longtemps perdu leur primauté.

On retrouve d'ailleurs cet élément au travers de l'inclusion de la défense au sein d'un ensemble beaucoup plus large dans le portefeuille de Thierry Breton à la DG DEFIS de la Commission européenne, qui comprend l'industrie, les services, le digital, le tourisme, l'audiovisuel, l'espace et la défense. Ce vaste mandat conféré au Commissaire français contribue à la priorité donnée à la souveraineté technologique, une vision à laquelle la présidente Ursula von der Leyen ainsi que la vice-présidente Margrethe Vestager contribuent. La crise de la Covid-19 a également vu la Commission se positionner d'une manière remarquable, à la fois par l'annonce d'un plan de relance économique colossal mais aussi par la stratégie commune d'achats de vaccins et l'attention portée à la continuité du marché interne et enfin, et peut être surtout, avec une fonction de coordination de la politique industrielle en matière de vaccin, des éléments qui ont non seulement permis à l'Union européenne de maintenir l'essentiel de son fonctionnement durant la crise, mais aussi fait enregistrer à l'Europe de véritable progrès.

Il est particulièrement significatif que les questions de production de vaccins et de continuité des approvisionnements soient désormais incluses dans le concept d'autonomie stratégique⁵². Ceci illustre une fois de plus l'élargissement du spectre attribué au « stratégique ». Pendant la Guerre froide, on se serait probablement assuré que les forces armées et les représentants de l'Etat puissent assurer la continuité de leurs fonctions dans le cas d'un conflit, en prévoyant également des campagnes de vaccins. Aujourd'hui, les vaccins sont partie prenante de l'autonomie stratégique, ce qui confirme combien nous sommes éloignés de la « culture stratégique » évoquée au début de ce texte.

La question du marché interne européen constitue un autre aspect, trop souvent délaissé, de la souveraineté technologique européenne. Il est impossible de concevoir et de projeter une souveraineté européenne en la matière qui ne serait que la juxtaposition de souverainetés nationales repliées sur une forme autarcique de politique industrielle. Le maintien et le développement du marché intérieur sont fondamentaux pour assurer la pérennité et le succès d'une telle politique. Le maintien du marché passe par des industries qui se plient aux règles communautaires, et n'évoquent pas les exceptions consenties à la défense, mais signifie également que si l'on renforce les dispositifs de protection à l'égard d'investissements extra-européens potentiellement problématiques en termes de contrôle de technologie, on conserve et favorise d'autre part les investissements intra-européens. Cet aspect est fonda-

⁵¹ « Biden to Issue Supply Chain Executive Order with Reviews Focused on Risk, Resiliency », *Inside Cybersecurity*, 24 février 2021.

⁵² « Après la Covid-19, le plan d'action de l'UE pour la propriété intellectuelle », *Usine nouvelle*, 4 février 2021.

mental et il convient de prendre en compte un concept pan-européen de contrôle des investissements mais aussi de garanties qui passent par des rapports bilatéraux renforcés. C'est seulement dans ce cadre que l'on pourra permettre à des groupes de croître à cheval sur les frontières de plusieurs Etats membres.

Enfin, se pose également le problème de la masse critique fournie par la demande publique. Le cas américain nous montre combien les commandes passées par l'Etat fédéral sont fondamentales pour le développement et la suprématie des producteurs de technologie américaine. Et il faut d'ailleurs relever combien les administrations de sécurité nationale s'imposent aujourd'hui comme client privilégiés pour les colosses technologiques : dans le domaine du *cloud*, de la transmission des données, des services spatiaux, les contrats publics confortables que reçoivent les grandes entreprises de technologies représentent un juteux marché anticyclique qui renforce la compétitivité. L'émergence de formes de commandes publiques européennes de services technologiques, qui peuvent aussi provenir de la défense et de la sécurité, représente une autre condition pour assurer le maintien de la technologie européenne dans une situation de compétitivité relative par rapport à celle américaine ou chinoise.

Conclusion

La crise de la Covid-19 est en train de produire une accélération des redéfinitions géopolitiques qui confirme le besoin d'une affirmation de l'Europe⁵³. L'intégration dans le domaine de la Défense reste un chemin nécessaire mais difficile, rempli d'obstacles, ce qui peut nous faire douter de l'efficacité de la proposition d'une « autonomie stratégique européenne » et doit nous amener à dépasser conceptuellement les velléités de reproduction au niveau de l'Union des instruments de la puissance nationale (diplomatie ou défense). D'un autre côté, l'utilisation de l'expression « autonomie stratégique » avec un spectre très large, en incluant les relations commerciales comme cela a été pratiqué lors de la présidence allemande de l'Union⁵⁴, crée une confusion ultérieure car elle ne permet pas de différencier entre l'élément stratégique au sens historique du terme, lié à la politique de défense, et l'exigence d'une stratégie politique autonome pour toutes une série de secteurs civils qui sont autant de lieu d'interactions avec les pays tiers⁵⁵. Pour cet ensemble de raisons, l'autonomie stratégique européenne reste un concept problématique, car si elle est interprétée dans son ac-

⁵³ Florence Gaub, Lotje Boswinkel, « [How Covid-19 Changed the Future](#) », *Chaillot Papers*, n° 162, décembre 2020.

⁵⁴ Delphine Nerbollier, « Le quasi sans-faute de la présidence allemande », *La Libre Belgique*, 31 décembre 2020.

⁵⁵ Le discours prononcé par Emmanuel Macron à l'Ecole de guerre le 7 février 2020 contenait des injonctions à développer aussi bien l'autonomie stratégique européenne que la souveraineté technologique, ce qui illustre bien la priorité politique accordée à ces thèmes mais également une certaine confusion, qui constitue ensuite un handicap pour la mise en œuvre opérationnelle des politiques. On observe également cet élément dans l'entretien accordé par le président Emmanuel Macron au « Grand Continent » lorsqu'il déclare qu'« *il s'agit de penser les termes de la souveraineté et de l'autonomie stratégique européenne* » (voir « [Discours du Président Emmanuel Macron sur la stratégie de défense et de dissuasion devant les stagiaires de la 27^{ème} promotion de l'école de guerre](#) », *op. cit.* ; et « [La doctrine Macron, une conversation avec le Président français](#) », *Le Grand Continent*, 16 novembre 2020).

ception classique elle peut également représenter un facteur de blocage potentiel du redémarrage de la relation transatlantique, à l'ordre du jour depuis l'élection de Joe Biden.

En revanche, la souveraineté technologique et numérique semble beaucoup plus prometteuse et peut permettre de sortir par le haut de ce moment d'accélération politique⁵⁶. Les questions de souveraineté technologique et numérique sont au centre des recompositions géopolitiques actuelles : elles déterminent une large part des intérêts et des positions de pouvoir des puissances mondiales, et elles imposent donc une relecture « techno-centrée » des relations internationales. La technologie présente l'avantage fondamental de pouvoir entraîner des opérations consensuelles de création de nouvelles souverainetés au niveau de l'Union européenne, dans un cadre géré par la Commission, ce qui n'est pas le cas de la défense.

En suivant cette logique, nous pouvons constater à la fois une croissance de la souveraineté européenne dans le domaine de la régulation de la technologie et des données, mais aussi le rôle éminent joué par la technologie et les initiatives technologiques dans la projection de l'Union européenne dans le monde. Déjà, le programme Galileo avait représenté une remarquable affirmation de l'Union européenne à l'égard des Etats-Unis, lorsque l'Union s'était imposée dans la négociation des fréquences de la constellation de satellite de positionnement face au GPS américain⁵⁷. Cet exemple nous montre d'ailleurs combien la croissance technologique européenne permet de rehausser à la fois le niveau d'exigence et le profil politique de l'Union, mais également la qualité de la relation transatlantique⁵⁸. Ainsi, la croissance de la souveraineté technologique européenne doit également se faire au bénéfice d'un renouveau de la relation transatlantique pour permettre d'éviter un double piège : celui d'une équidistance de l'Europe entre les Etats-Unis et la Chine⁵⁹, qui nierait à la fois l'histoire de l'alliance transatlantique mais aussi l'extrême actualité d'une dialectique « techno-politique » entre les démocraties, et celui d'une position tellement ancillaire à l'égard des Etats-Unis qu'elle pousserait à une réaction de rejet, immédiatement exploitée par une Chine qui agit comme un acteur très réaliste dans le contexte des relations internationales⁶⁰. La question de la défense des valeurs de la démocratie par et au travers de la technologie se pose, comme le démontre l'évolution de la politique chinoise en matière d'intelligence artificielle⁶¹. Il s'agit d'une voie étroite mais il est possible de mettre

⁵⁶ Dans un article récent, Thomas Gomart soulignait la préférence allemande pour le thème de la « souveraineté européenne » (« L'Allemagne, carrefour de la mondialisation », *Études*, 2021/2 (février), pp. 31-32).

⁵⁷ « L'UE et les Etats-Unis sont arrivés à un accord sur la coexistence des systèmes satellites GPS et Galileo », *Agence Europe*, 27 février 2004.

⁵⁸ Il est également significatif de constater que Galileo est aujourd'hui présenté comme une contribution décisive à l'autonomie stratégique européenne, alors que la mise en place de ce système précédait largement le concept (Daniel Fiott, « [The European Space Sector as an Enabler of EU Strategic Autonomy](#) », *EU ISS Report*, 16 décembre 2020).

⁵⁹ Sur le positionnement européen à l'égard de la Chine, on verra Philippe Le Corre, « Europe et Asie : la porte étroite », *Ouest France*, 17 février 2021. A relever également, l'analyse d'Elvire Fabry qui plaide pour une montée en puissance des capacités de coordination et de négociations européenne en la matière (Elvire Fabry, « [Après le Brexit, appliquer la 'méthode Barnier' avec la Chine](#) », *Blog Institut Jacques Delors*, 16 février 2021).

⁶⁰ Sur ce point et sur l'opportunité de renforcer le lien transatlantique sur les questions chinoises, voir Antoine Bondaz, « L'Amérique face à la Chine », in [La Chine dans le monde, actes du colloque du 17 novembre 2020](#), *op. cit.*, pp.13-21.

⁶¹ Melissa Heikkila, Steven Overly, « [China Wants to Dominate AI. The US and Europe Need each other to Tame it](#) », *Politico*, 2 mars 2021.

l'affirmation technologique de l'Union européenne au centre d'un renforcement des liens transatlantiques, entre progression d'une régulation à l'européenne et une politique anti-trust américaine bien comprise qui laisse la technologie européenne exister. Les ouvertures de l'administration Biden en matière d'imposition des plateformes numériques vont d'ailleurs dans ce sens⁶². Il s'agit d'un jeu potentiel à somme positive qui demande à être ultérieurement structuré mais qui doit se saisir de l'opportunité représentée par l'affirmation parallèle d'une vision de souveraineté technologique relativement ouverte aux alliés de la part de la nouvelle présidence américaine⁶³.

A chaque brique technologique ajoutée par l'Union européenne correspond donc une série de conséquences positives en termes d'affirmation politique et de capacité de négociation dans le contexte global. Certainement, le rôle de pointe joué par la DG DEFIS au sein de la Commission européenne appelle à un renforcement des capacités d'élaboration politiques et stratégiques autour de la technologie, et à un soutien des Etats membres, qui doit passer par un alignement des agendas nationaux sur l'agenda européen, et non *vice versa*, un élément à garder à l'esprit dans le cadre de la future présidence française de l'Union européenne. La récente proposition de créer un conseil de compétitivité technologique aux Etats-Unis dans le cadre d'une stratégie nationale technologique confirme l'importance de la montée en puissance de ces capacités au niveau de l'Union européenne⁶⁴.

Le parcours d'une croissance d'une souveraineté technologique et numérique européenne doit se construire en maintenant de façon constante le binôme investissement technologique et régulation. Dans ce contexte il faut souligner l'urgence de renforcer les capacités européennes publiques en matière d'analyse et d'évaluation des algorithmes, technologie au cœur de l'intelligence artificielle⁶⁵, ce qui pourrait d'ailleurs passer par la création d'une nouvelle autorité algorithmique européenne. Et il faut absolument éviter le piège logique qui conduirait à projeter sur l'Union européenne une analyse trop classique, qui considérerait que si l'Union n'acquiert pas tous les attributs de la puissance, alors elle ne progresse pas. L'observation empirique nous montre que ce n'est pas le cas. L'économie européenne et la zone monétaire de l'Euro sont loin d'être parfaites aux yeux de nombreux théoriciens, mais elles ont cependant démontré de remarquables capacités de résistance aux crises et de croissance.

L'intégration et les progrès en matière de souveraineté ne sont pas linéaires au niveau de l'Union. Nous pouvons donc tout à fait imaginer une situation dans laquelle l'Union européenne connaîtrait une accélération en matière de souveraineté technologique alors que l'intégration au niveau de la défense resterait limitée. Cela fait d'ailleurs longtemps que l'Union va de l'avant tout en étant une « non-puissance » dans le sens classique du terme,

⁶² Fabrice Nodé-Langlois, « Taxe numérique : Washington ouvre la voie à un accord », *Le Figaro*, 27 février 2021.

⁶³ Voir, sur cet aspect, la réflexion d'Elena Lazarou dans « L'autonomie stratégique européenne et la présidence Biden », *op. cit.*

⁶⁴ Megan Lamberth, Martinjn Rasser, « [A Solid Plan to Compete with China in Artificial Intelligence](#) », *The NSCAI's New Report should also be Taken as the First Plank in a National Technology Strategy* », *Defenseone.com*, 1 mars 2021.

⁶⁵ Voir Paolo Benanti, « Algor-ethics: Artificial Intelligence and Ethical Reflection », *Revue d'éthique et de théologie morale*, vol. 307, n° 3, 2020, pp. 93-110.

les deux propositions n'ayant peut-être pas de corrélation directe. Par ailleurs, dans le contexte du XXI^{ème} siècle, la technologie représente un facteur si fondamental qu'il peut déterminer à lui seul une Europe « techno-souveraine » qui rime avec une remarquable affirmation de puissance.

La dynamique de la souveraineté technologique, accélérée par la crise de la Covid-19, qui à bien des égards constitue un bond en avant en matière de modernisation technologique, dessine peut-être un futur prometteur pour une Europe qui peut réviser ses priorités et instruments pour se projeter définitivement comme pôle de démocratie technologique à portée globale.

Cette dynamique positive ne doit pas nous faire oublier le caractère problématique du thème de « l'autonomie stratégique ». Désormais, on pourrait aisément remplacer l'expression « autonomie stratégique européenne » par celle d'« autonomie européenne », comme c'est par exemple le cas pour la question cruciale de l'industrialisation des vaccins, sans en altérer le sens. Mais alors que faire du terme stratégique ? Nous avons montré combien les divergences entre les concepts hérités de la « culture stratégique » et les emplois actuels posent problème⁶⁶. Cette expression semble cependant se renforcer dans les différents « éléments de langage » au niveau européen⁶⁷.

Pour ménager la chèvre et le chou, il faudrait peut-être différencier les concepts. Par exemple, on pourrait préciser une « autonomie stratégique européenne défense et action externe » qui reprendrait la PSDC/PESC pour la développer en laissant donc de côté la question problématique de la dissuasion nucléaire⁶⁸. Cette sous-catégorie permettrait également de permettre le développement des relations entre la PSDC et l'OTAN en limitant les effets de bord liés à d'autres enjeux⁶⁹ et présenterait également l'avantage d'assurer la continuité du périmètre institutionnel de la PSDC/PESC à l'heure où la création d'institutions nouvelles, comme un « Conseil de sécurité européen »⁷⁰, est évoquée.

En parallèle, il conviendrait de mettre en place une « autonomie stratégique européenne technologique et industrielle » qui permettrait de dérouler l'agenda de la souveraineté technologique, l'aspect clef de la séquence actuelle au sein de laquelle la question des vaccins occupe le devant de la scène, et de confirmer le rôle de *leadership* exercé par la DG

⁶⁶ On relève le large spectre de l'autonomie stratégique dans les déclarations du Haut représentant de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité Josep Borrell (voir par exemple Josep Borrell, « [Pourquoi l'Europe doit-elle être stratégiquement autonome ?](#) », *Editoriaux de l'Ifri*, décembre 2020).

⁶⁷ Nathalie Tocci, « [European Strategic Autonomy: What it is, why we Need it, how to Achieve it](#) », *IAI altri papers*, février 2021.

⁶⁸ Pour une analyse des potentialités de l'autonomie stratégique européenne pour la défense européenne, voir Dick Zandee, Bob Deen, Kimberley Kruijver, Adàja Stoetman, « [European Strategic Autonomy in Security and Defence](#) », *Clingendael Report*, décembre 2020.

⁶⁹ Pour la poursuite de la division du travail entre l'UE et l'OTAN, voir Thierry Tardy, « [For a New NATO-EU Bargain](#) », *Egmont Security Policy Briefs*, 25 février 2021 ; et Sophia Becker, Christian Mölling, Victoria Nuland, « [Transatlantic Action Plan](#) », *DGAP Online Commentary*, 15 février 2021.

⁷⁰ Frédéric Mauro, « [Pour un nouveau cadre institutionnel de la politique de sécurité et de défense commune : la mise en place d'un Conseil de sécurité européen](#) », *Analyse Programme Europe, Stratégie, Sécurité, IRIS*, 6 janvier 2021.

DEFIS de la Commission européenne en la matière. C'est dans ce périmètre, qui comprend les questions de technologie, d'industrie et de commerce, également dans la dimension des rapports avec les pays tiers, que doit s'exprimer l'accélération actuelle des convergences européennes.

Il s'agit d'une adaptation qui, probablement, suscitera un certain rejet de la part des tenants des études stratégiques mais qui peut représenter les termes d'un compromis susceptible d'accompagner non seulement les convergences d'agendas politiques nationaux en matière d'autonomie européenne mais aussi le renforcement des politiques d'investissements menées par l'Union européenne.

Les opinions exprimées ici n'engagent que la responsabilité de leur auteur.